

Baulmes - Vuitebœuf  
Rances - Champvent  
Essert-s.-Champvent  
Valeyres-s.-Rances  
Villars-s.-Champvent  
Vugelles-La Mothe  
Sergey - L'Abergement  
Method - Suscévaz  
Lignerolle - Les Clées - Orges

# BULLETIN DES AVIS OFFICIELS

Paraît chaque mercredi

Rédaction et publicité:

Greffe municipal, 1446 Baulmes

Tél. 024 459 15 66

Fax 024 459 19 64

Courriel: info@baulmes.ch

Du lundi au jeudi: 09h00 - 11h00

Mercredi après-midi: 14h00 - 18h00

Abonnements: Fr. 20.- par an

Publicité: À la case (Fr. 15.-)

Les demandes d'abonnements sont reçues par les Greffes municipaux des communes de Baulmes, Vuitebœuf, Rances, Champvent, Essert-sous-Champvent, Valeyres-sous-Rances, Villars-sous-Champvent, Vugelles-La Mothe, Sergey, L'Abergement, Method, Suscévaz, Lignerolle, Les Clées, Orges.

## CÉLÉBRATIONS

Dimanche 20 février 2022

<b>Valeyres-sous-Rances</b>	10 h 00	Culte. J.-M. Diacon-Reymond.
<b>Lignerolle</b>	10 h 00	Culte. J. Guy.
<b>Grandson</b>	10 h 00	Culte. S. Jaccaud Blanc.
<b>Villars-Burquin</b>	10 h 00	Culte. T. Aubert.
<b>Method</b>	10 h 00	Culte. A.-C. Rabin.

COMMUNAUTÉ CATHOLIQUE - ÉGLISE CATHOLIQUE DE BAULMES  
1<sup>er</sup> et 3<sup>e</sup> dimanche du mois - Messe à 9 h 30 à Baulmes

- Art. 28 «Il est interdit de laisser divaguer les animaux qui compromettraient la sécurité publique».
- Art. 30 «Sur la voie publique, comme dans un lieu accessible au public, toute personne accompagnée d'un chien doit le tenir en laisse».

Nous vous remercions pour votre collaboration et vous prions de respecter ces deux articles pour éviter tout problème.

La Municipalité



## RANCES

### Recensement des chiens

En application de l'article 9 de la Loi sur la police des chiens du Canton de Vaud du 31 octobre 2006, la Municipalité de Rances informe les propriétaires ou détenteurs de chiens qu'ils sont tenus de déclarer au bureau du **contrôle des habitants jusqu'au 15 mars 2022**:

- les chiens acquis ou reçus en 2021;
- les chiens nés en 2021 et restés en leur possession;
- les chiens vendus, décédés ou donnés au cours de l'année 2021, pour radiation;
- les chiens qui n'ont jamais été annoncés.

Les indications suivantes sont encore nécessaires :

- la race;
- la couleur de la robe;
- la date de naissance;
- la date d'acquisition avec le lieu de provenance.

Les chiens doivent être identifiés au moyen d'une puce électronique mise en place par un vétérinaire.

**Dès le 1<sup>er</sup> janvier 2016, les détenteurs d'animaux ainsi nouvellement identifiés s'inscriront directement auprès d'AMICUS par le biais du « help desk » (0848 777 100 ou info@amicus.ch)**

Les propriétaires dont les chiens sont déjà déclarés sont dispensés de les inscrire à nouveau.

La détention d'un chien «potentiellement dangereux» est soumise à autorisation et doit être annoncée à la Direction générale de l'agriculture, de la viticulture et des affaires vétérinaires.

La Municipalité

### Demande de permis de construire (P)

Commune: Rances

Compétence: (ME) Municipale État

Réf. communale: 02/2022

CAMAC N°: 209438

Parcelle N°: 290



**BAULMES**  
www.baulmes.ch

### Bibliothèque communale de Baulmes

La bibliothèque de Baulmes sera **fermée du 21 au 26 février 2022**

Reprise le lundi 28 février 2022.

### Recensement des chiens

En application de l'article 9 de la Loi sur la police des chiens du Canton de Vaud du 31 octobre 2006, la Municipalité de Baulmes informe les propriétaires ou détenteurs de chiens qu'ils sont tenus de déclarer au bureau du greffe municipal ainsi qu'à la banque de données AMICUS jusqu'au **15 mars 2022**:

- les chiens acquis ou reçus en 2021;
- les chiens nés en 2021 et restés en leur possession;
- les chiens décédés, vendus ou donnés en 2021 (ceci pour radiation);
- les chiens qui n'ont jamais été annoncés.

**Tout propriétaire d'un chien nouvellement acquis ou d'un chien nouveau-né doit l'identifier au moyen d'une puce électronique mise en place par un vétérinaire.**

Les propriétaires dont les chiens sont déjà déclarés sont dispensés de les inscrire à nouveau.

La détention de chiens potentiellement dangereux est soumise à autorisation du département en charge des affaires vétérinaires.

La Municipalité

### Demande de permis de construire (P)

CAMAC N°: 208658

Compétence: (ME) Municipale État

Commune: Baulmes

Lieu-dit et/ou adresse: Rue des Chenevières 11

Coordonnées (E/N): 2529875/1182715

Parcelle N°: 44

ECA N°s: 35, 592, 683

Note recens. architectural: 4

Propriétaires: Nicole Robin et Cathy Ramelet, rue des Chenevières 11, 1446 Baulmes, tél. 079 228 46 67, robinnicole2@hotmail.com

Auteur des plans: Martin Cédric, architecte, registre mandataire N°: 159810, Jaquier Martin Architectes Sàrl, chemin de Champ-Murat 15 bis, 1436 Treycovagnes, tél. 024 524 31 40, hello@jama-architectes.ch

Nature des travaux principale: Agrandissement  
Description de l'ouvrage: Démolition de l'annexe existante et bâtiment ECA N° 683. Surélévation légère de la toiture, transformations intérieures. Agrandissement de la partie chauffée, pose d'un vélux en toiture et raccordement au CAD communal. Création de 5 places de parc extérieures.

Particularités:

Travaux situés hors zone à bâtir: Non

Nécessité de mise à jour du plan du Registre foncier (mensuration officielle): Oui

L'enquête publique de 30 jours est ouverte du 16.02.2022 au 17.03. 2022.

La Municipalité

### Chiens errants

Dernièrement, nous avons constaté des chiens seuls sur la voie publique à divers endroits du village.

Nous tenons à rappeler les articles 28 et 30 du règlement communal de police précisant que:



## RANCES

**ECA N°:** 356

**Coordonnées (E/N):** 2530765/1180130

**Nature des travaux:** Construction nouvelle. Construction d'un poulailler. Article 97 LaGr du 29.04.98 est applicable.

**Situation:** Sur la Chenau

**Note de recensement architectural:** --

**Propriétaire, promettant, DDP:** Randin Pascal

**Auteur des plans:** Schaer Samuel, Agrion Architecture Sàrl

**Demande de dérogation:** --

**Particularités:** L'ouvrage est situé hors des zones à bâtir

**Enquête publique ouverte du 16 février au 17 mars 2022.**

La Municipalité

### Requête en abattage d'arbre Réf. 03/2022

**Situation:** Parcelle RF N° 75 - Rue du Noux 12

**Propriété de:** Rieder Alexandre

**Essence:** 1 pin sylvestre (diam. 58 cm)

**Motif:** Arbre malade (bandes rouges) et risque de déracinement

**Date de la requête:** 18.01.2022

La Municipalité autorise l'abattage de l'arbre.

**Affichage au pilier public du 16.02.2022 au 09.03.2022.**

Les oppositions peuvent être déposées au greffe municipal durant les heures d'ouverture du bureau (lundi de 18h00 à 19h00) ou sur rendez-vous au N° 024 459 20 41.

La Municipalité



## CHAMPVENT

www.champvent.ch

### Dispense d'enquête N° D-2022 / 02

Dans sa séance du 7 février 2022, la Municipalité, sous réserve du droit des tiers et des dispositions réglementaires en la matière, a dispensé des formalités d'enquête:

**Propriétaire:** Decrausaz Aurélien, chemin du Château 4 bis, 1443 Champvent

**Nature des travaux:** Modification d'une fenêtre en porte-fenêtre. Aménagement d'une terrasse. Création de 3 places de parc

**Situation:** Chemin du Château 4, 1443 Champvent

**Parcelle N°:** 208

**Bâtiment ECA N°:** 40

**Dérogation:** Néant

Le dossier peut être consulté à la salle du Conseil général dans un délai de 10 jours, dès le 16 février 2022.

**Les oppositions ou remarques éventuelles sont à adresser à la Municipalité dans le délai mentionné ci-dessus.**

La Municipalité

### Avis d'enquête publique N° 2022-2067

**Commune:** Champvent

**Propriétaire:** Urfer Pierre-Alain, chemin du Château 3, 1443 Champvent

**Requérant/auteur des plans:** Jaquier Martin Architectes, chemin de Champ-Murat 15 bis, 1436 Treykovagnes

**Coordonnées:** 2533850 / 1181550

**Parcelle N°:** 48

**ECA N°:** 262a, 36

**CAMAC N°:** 209363

**Nature des travaux-description de l'ouvrage:** Construction d'un hangar agricole et pose de panneaux solaires en toiture

**Adresse de l'ouvrage:** Chemin du Château 1, Champvent

**Dérogations requises:** RPGA: Art. 16 (toiture), PACOM en cours d'approbation: Art. 12 (zone d'affectation)

Le dossier peut être consulté à la salle du Conseil de la Commune de Champvent, Grand Rue 8, du 19.02.2022 au 20.03.2022.

**Délai d'opposition:** 20.03.2022

La Municipalité

Les chiens doivent être identifiés au moyen d'une puce électronique mise en place par un vétérinaire.

Les propriétaires dont les chiens sont déjà déclarés sont dispensés de les inscrire à nouveau.

La Municipalité profite de rappeler que les déjections de vos chiens doivent être ramassées sur tout le territoire communal.

La Municipalité

## SOLCREATIONS

OGENS - YVERDON-LES-BAINS - BAULMES

### Les sols... notre passion

Parquets bois véritable  
Stratifié - Ponçage  
Moquettes - Sols vinyl - PVC - Lino  
Stores - Literie

**Vente à l'emporter ou pose par nos soins**

Depuis 30 ans  
à votre service

www.solcreations.ch

021 887 74 30

024 426 07 26



## ORGES

### Recensement des chiens

En application de l'article 9 de la Loi sur la police des chiens du Canton de Vaud du 31 octobre 2006, la Municipalité informe les propriétaires ou détenteurs de chiens qu'ils sont tenus de déclarer au greffe municipal jusqu'au **23 février 2022**:

- les chiens acquis ou reçus en 2021;
- les chiens nés en 2021 et restés en leur possession;
- les chiens morts, vendus ou donnés en 2021 (ceci pour radiation);
- les chiens qui n'ont jamais été annoncés.

## BULLETIN DES AVIS OFFICIELS

Rédaction et régie des annonces:  
Greffe municipal de Baulmes  
Tél. 024 459 15 66 - Fax 024 459 19 64  
Courriel: info@baulmes.ch

## REPAS SPECTACLE pour le 65<sup>e</sup> anniversaire des paysannes vaudoises de Vuiteboeuf - Orges - Vugelles

**Le samedi 12 mars 2022**

Rendez-vous à **19h00** à la grande salle de **Vuiteboeuf**, fraîchement rénovée

Avec un menu spécialement concocté par les paysannes, accompagné d'un concert du **QUATUOR BOCAL** et d'une tombola artisanale

Prix du repas: **Fr. 80.-** par personne avec **APÉRO OFFERT**

Inscriptions auprès de Sylviane Borel par téléphone au 079 173 79 67  
ou par mail à sylborel@bluewin.ch

**Dernier délai: le 20 février 2022**

Accès selon les règles du Conseil fédéral en vigueur à ce moment-là

Paiement confirmant votre inscription à faire sur le compte:

CH81 8080 8005 8401 2760 1. APV Vuiteboeuf, p.a. M<sup>me</sup> Ruth Karlen,  
1445 Vuiteboeuf

**Organisation: Paysannes vaudoises de Vuiteboeuf**